



Assemblée générale

Soixante et unième session

Première Commission

24^e séance

Jeudi 24 mai 2007, à 9 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Juul. (Norvège)

La séance est ouverte à 10 h 55.

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : La présente séance a été convoquée afin d'élire le Président et le Bureau, composé de trois vice-présidents et d'un rapporteur, de la Première Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, conformément à l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au nom de la Commission, je remercie les membres du Bureau à la soixante et unième session – les Vice-Présidents, M. Andy Rachmianto, de l'Indonésie, M. Boštjan Malovrh, de la Slovénie, et M. Federico Perazza, de l'Uruguay, ainsi que le Rapporteur, M. Abdelhamid Gharbi, de la Tunisie – du formidable travail qu'ils ont accompli et de l'appui qu'ils ont fourni en permettant de mener à bien les travaux de la Commission.

Nous allons maintenant procéder à l'élection, en commençant par le président de la Première Commission. J'ai le privilège et l'honneur de proposer la candidature de l'Ambassadeur Paul Badji du Sénégal, du Groupe des États d'Afrique, au poste de président de la Première Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Avant d'être nommé à ses fonctions actuelles, M. Badji a été, de janvier 2002 à décembre 2003, Ambassadeur de son pays en Allemagne et en Autriche, avec résidence à Bonn, ainsi que Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Office des Nations Unies à Vienne.

De 1991 à décembre 2001, il a été ambassadeur et conseiller diplomatique du Premier Ministre. Avant cela, il était conseiller diplomatique du Président depuis 1988. De 1985 à 1988, il a occupé le poste de Premier Conseiller à la Mission permanente du Sénégal auprès des Nations Unies. De 1979 à 1985, il a été chef du Département chargé des Nations Unies et des conférences internationales au Ministère des affaires étrangères. Entré dans ce ministère en juillet 1977, M. Badji a d'abord occupé les fonctions de chef adjoint du Département des conférences internationales.

Diplomate de carrière, l'envoyé sénégalais a représenté son pays à un très grand nombre de conférences internationales, réunions et rencontres au sommet, dans le cadre, notamment, de plus de 20 sessions ordinaires de l'Assemblée générale et de ses six grandes commissions, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres instances. Depuis 2004, il préside le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il est titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études approfondies de l'Université de Dakar, ainsi que d'un diplôme de l'École nationale d'administration et de magistrature. En 1987, il a été auditeur à l'Académie du droit international de La Haye, aux Pays-Bas. M. Badji parle couramment le français, l'anglais, l'espagnol, le créole portugais, le jola, le socé et le oulof. Né le 28 avril 1952 à Zinguinchor, au Sénégal, il est marié et père de quatre enfants.

Étant donné sa grande expérience et ses impressionnantes références, il s'agit pour moi d'un véritable honneur que de présenter aujourd'hui sa candidature à la Commission.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et suivant la pratique établie, la Première Commission souhaite ne pas procéder à un scrutin secret et déclarer l'Ambassadeur Paul Badji, du Sénégal, élu par acclamation Président de la Première Commission de l'Assemblée générale pour sa soixante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant procéder à l'élection des trois vice-présidents et du rapporteur de la Première Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

J'ai le plaisir de présenter à la Commission les candidatures des personnes suivantes aux postes de vice-président de la Première Commission : pour le Groupe des États d'Asie, M. Bassam Darwish, de la République arabe syrienne; pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, M. Ricardo Morote, du Pérou; et pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M. Roman Hunger, de la Suisse. J'ai également le plaisir d'informer la Commission que la candidature de M. Dainius Baublys, de la Lituanie, a été présentée par le Groupe des États d'Europe orientale pour le poste de rapporteur.

Sachant que ces quatre candidats aux postes de vice-présidents et de rapporteur ont été choisis et présentés par leur groupe régional respectif, j'espère que la Commission décide de les élire par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission et en mon nom personnel, je tiens à adresser nos sincères félicitations à l'Ambassadeur Badji pour son élection à la présidence de la Première Commission, à MM. Bassam Darwish, Ricardo Morote et Roman Hunger pour leur élection à la vice-présidence, ainsi qu'à M. Dainius Baublys pour son élection au poste de rapporteur de la Première Commission à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je suis certaine que, grâce à leur vaste expérience, à leur sens politique et à leurs précieuses connaissances, la Première Commission accomplira un excellent travail durant la soixante-deuxième session.

Je donne la parole au Président de la Première Commission pour la soixante-deuxième session, l'Ambassadeur Paul Badji.

M. Badji (Sénégal) : Je voudrais d'abord remercier le Groupe des États d'Afrique, qui a bien voulu soutenir ma candidature, et remercier toutes les délégations de la Première Commission pour cette confiance faite à mon pays, le Sénégal, et à ma personne.

Je reviens à la Première Commission, en fait à mes anciennes amours, puisque j'ai été délégué à la Première Commission il y a quelques années. C'est une Commission qui a eu ses titres de noblesse, puisqu'elle a permis à l'ONU de prendre des décisions non seulement sur le désarmement nucléaire mais aussi sur les armes de destruction massive, sur les armes chimiques et sur les armes classiques. Elle a certes connu, ces dernières années, beaucoup de problèmes dus à des divergences notables entre ses États membres. Mais je suis sûr que, durant cette session, la Commission retrouvera ses marques pour continuer à faire progresser le désarmement, qui est souhaité par tous les États Membres. J'espère que nous serons en mesure de travailler dans une entente parfaite entre États membres.

En tout cas, le Président que je serai sera à la disposition des États membres pour aider la Première Commission à retrouver les progrès en vue desquels elle a toujours travaillé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Badji de sa déclaration.

La séance est levée à 11 h 5.